

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 3 novembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme MARTIN) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Fête de la science - Charte régionale des villages des sciences - Adhésion de la Ville

Mme Dillenseger, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de la réussite éducative, de la culture, de l'animation, de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre national de la « fête de la science » dont il est le coordonnateur au niveau régional, le Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Bourgogne (C.C.S.T.I.) organise depuis un certain nombre d'années, dans de nombreux lieux de Bourgogne, les « villages des sciences ». Bénéficiant de l'appui de différents partenaires publics et privés, dont la Région de Bourgogne, ces sites ont pour but d'identifier aux yeux du grand public les diverses facettes des disciplines scientifiques.

Chaque année depuis 2002, la Ville soutient le « village des sciences » réalisé à Dijon. Sa contribution se caractérise, notamment, par l'octroi d'une subvention (3 500 € en 2007 et 2008), à laquelle s'ajoute la mise à la disposition des organisateurs, de locaux (cellier de Clairvaux, salle Devosge, etc.), de matériel et de main d'oeuvre.

Pour valoriser et promouvoir les projets et actions spécifiques des différents acteurs oeuvrant pour la réussite du « village des sciences », le C.C.S.T.I. de Bourgogne propose à ses partenaires d'adhérer à la « charte régionale des villages des sciences », qui serait mise en oeuvre dès cette année à l'occasion de la « fête de la science » qui se déroulera du 17 au 23 novembre prochain.

Ce document, annexé au rapport, permettrait, notamment, de garantir la transparence des participations financières et des partenariats, dont celui de la Ville, de mettre en valeur les initiatives éducatives des écoles, et de présenter les actions spécifiques de la Ville dans le domaine des sciences et des technologies.

La Ville serait également représentée au comité de pilotage régional de la « fête de la science ». A cet égard, il appartient au Conseil Municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Ville au sein de cette instance.

Il est proposé de le faire dans les conditions suivantes :

- titulaire : Madame Anne Dillenseger,
- suppléant : Monsieur Joël Mekhantar.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de la réussite éducative, de la culture, de l'animation, de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider l'adhésion de la Ville à la « charte régionale des villages des sciences » ;
- m'autoriser à signer la charte, ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- désigner Mme Anne Dillenseger en qualité de titulaire, et Monsieur Joël Mekhantar en qualité de suppléant, pour représenter la Ville au comité de pilotage régional de la « fête de la science ».

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 12/11/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

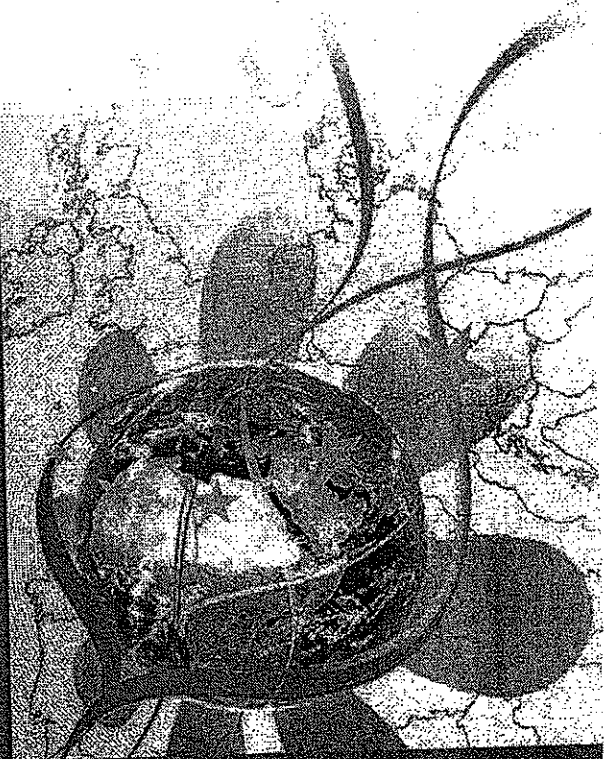
12 NOV. 2008



Centre
de Culture
Scientifique
Technique
et Industrielle
de Bourgogne

FÊTE DE LA SCIENCE EN BOURGOGNE

CHARTRE VILLAGE



Charte régionale des Villages des Sciences

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



 **Bourgogne**
Conseil régional

Centre
de Culture
Scientifique
Technique
et Industrielle
de Bourgogne

CCSTI DE BOURGOGNE

36, rue Chabot Charmy - 21000 DIJON
Tel / Fax : 03 80 58 79 77 - Courriel : ccsti@u-bourgogne.fr

www.ccstib.org



www.fetedelascience.fr

Charte régionale des Villages des Sciences

La fête de la Science est un événement important pour l'échange, la communication entre les chercheurs, les acteurs industriels et les publics ; c'est aussi un moment privilégié pour la mise en place d'actions éducatives et culturelles par les écoles et établissements scolaires, les institutions et associations, les collectivités territoriales qui agissent dans le domaine de la culture scientifique, technique et industrielle.

Les villages des sciences sont les initiatives privilégiées pour organiser sur un même lieu une approche cohérente et diversifiée de la recherche, de la technologie, de l'innovation ; c'est aussi l'opportunité d'organiser des conférences, des ateliers, des actions culturelles pour tous les publics.

Les signataires de la présente charte s'engagent à être partenaires et à contribuer à la mise en place d'un ou des villages des sciences en Bourgogne selon les principes énoncés ci-dessous :

Mise en oeuvre

- 1 - Favoriser la présentation des activités des acteurs de la recherche, de la technologie et de l'innovation.
- 2 - Valoriser les initiatives éducatives des écoles, des établissements scolaires, des institutions et des associations.
- 3 - Permettre la présentation des actions spécifiques des collectivités territoriales dans le domaine des sciences et technologies.
- 4 - Promouvoir les projets qui favorisent le dialogue entre science et société, entre acteurs et visiteurs.
- 5 - Garantir la qualité scientifique et technologique.
- 6 - Elaborer un budget prévisionnel, faire apparaître les contributions des différents partenaires et la valorisation des prestations non inscrites dans le budget.
- 7 - Produire et réaliser les bilans quantitatifs et qualitatifs dans la forme et les délais fixés par la coordination régionale et nationale.
- 8 - Participer aux travaux du comité de pilotage régional.

Ouverture aux publics

- 1 - Avoir une ouverture le week-end.
- 2 - Assurer la gratuité d'accès pour le lieu et les différents stands et ateliers du village des sciences.
- 3 - Interdire toute forme de prosélytisme et d'action commerciale.
- 4 - Favoriser la participation des acteurs régionaux de la recherche et de la technologie et de l'innovation.
- 5 - Promouvoir les projets des acteurs du secteur éducatif et associatif qui concourent aux objectifs de la fête de la Science.

Communication

- 1 - Utiliser le visuel national.
- 2 - Inscrire sur l'ensemble des supports les logos du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que du partenariat du Conseil Régional de Bourgogne.
- 3 - Informer la coordination régionale des différentes initiatives.
- 4 - Communiquer les dates, lieux et horaires des différents événements de promotion : conférence de presse, inauguration.
- 5 - La coordination régionale et les coordinateurs départementaux ont le droit de citer tous les partenaires de la mise en œuvre sur les différents supports d'information (périodiques, audiovisuels, etc.).

Les signataires :

